

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES  
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 19 Février 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 19 membres, absents excusés ayant donné procuration : 8 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

**POINT N° 472****APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025 - BUDGET  
ANNEXE « LOTISSEMENT SAINT-MICHEL »**

Mme la Maire présente la note de synthèse relative au budget primitif 2025 du budget annexe « lotissement St-Michel » (en annexe). Elle rappelle que cette présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles afin de permettre d'en saisir les enjeux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

sur sa proposition lors du débat d'orientations budgétaires du 12 décembre 2024,  
après examen des différents comptes budgétaires,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2025 " Lotissement St Michel ", chapitre par chapitre se présentant comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<b><u>Section d'investissement</u></b>		
- Propositions réelles : .....	0,00 €	0,00 €
- Opérations d'ordre : .....	56 010,00 €	607 800,56 €
- Déficit d'investissement reporté : .....	551 790,56 €	0,00 €
<b>Total général :</b>	<b>607 800,56 €</b>	<b>607 800,56 €</b>
<b><u>Section de fonctionnement</u></b>		
- Propositions réelles : .....	56 010,00 €	607 800,56 €
- Opérations d'ordre : .....	623 800,56 €	72 010,00 €
<b>Total général :</b>	<b>679 810,56 €</b>	<b>679 810,56 €</b>

- **DECIDE** la réalisation au cours de l'année 2025 des travaux d'équipement et des acquisitions de matériel figurant à la section d'investissement,
- **DECIDE** l'attribution des travaux, selon le cas,
  - par marché négocié ;



VILLE DE

**Sainte-Marie  
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture  
068-216802983-20250219-472-2025-BF  
Date de télétransmission : 03/03/2025  
Date de réception préfecture : 03/03/2025

- sur appel d'offres ;
  - par mise en concurrence simplifiée.
- **AUTORISE** d'ores et déjà Madame la Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

La Secrétaire de séance,

Gaëlle SKOCIBUSIC

La Maire,

Noëllie HESTIN